

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.90

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	27	Pour :	27
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le treize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINÉMA JEAN MARAIS : SUBVENTION POUR CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Exposé :

Au titre de l'article 16 de ce contrat de délégation, il est précisé que l'autorité délégante accorde au délégataire une subvention annuelle au titre de la compensation des sujétions de service public, limitée à 30% du chiffre d'affaires.

Les modalités de calcul de cette subvention annuelle s'effectuent de la façon suivante :

- jusqu'à 15 000 spectateurs, 1.35 € par spectateur
- de 15 001 à 19 999 spectateurs, 1.20 € par spectateur
- au-dessus de 20 000 spectateurs : 1 € par spectateur.

Le cinéma Jean marais a été fermé du 1^{er} janvier au 18 mai 2021 inclus.

Il est proposé de verser à la SARL Les Cinés de Cocagne une subvention au titre de compensation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 16 septembre 2021 (fin de la délégation).

Cette subvention est calculée sur la base de 8 200 spectateurs, soit une subvention de 11 070 €.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article 16 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma municipal Jean Marais, établi entre la commune d'Aucamville et la SARL Les Cinés de Cocagne,

Entendu l'exposé de M. IGUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public à la SARL Les Cinés de Cocagne d'un montant de 11 070 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 16 septembre 2021.

Article 2 : cette somme est prévue au budget primitif 2021 de la commune.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accuse de réception en préfecture
031-213100225-20210713-13072021_90-DE
Reçu le 16/07/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#OC144E545246522D323133313
0303232350050303199, Jean MARAIS : subvention po
IE D'AUCAMVILLE, L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
16/07/2021



AUCAMVILLE